

LISTE DES PIECES POUR OBTENIR LA DECISION DE CLOTURE		
LISTE DE L'ARRETE du 05 mai 2017 – Annexe IV		SIMPLIFICATIONS / CLARIFICATIONS OPEREES
1	Le plan de financement définitif	Inscrire un taux TVA global
2	Le prix de revient définitif hors taxes, décomposé selon les postes prévus par l'arrêté visé à l'article R. 331-9 du code de la construction et de l'habitation,	Décomposition selon 4 postes (foncier,bâti, honoraires,divers) et par produit PLUS/PLAI/PLS avec l'application du taux de TVA afférent
3	La copie des autorisations d'urbanisme nécessaires à la réalisation de l'opération,	Concrètement : permis de construire (PC) ou du PC modificatif si non fourni précédemment (au moment du 1 <sup>er</sup> acompte par exemple). On a ici une redondance avec la DAT qui contient les informations nécessaires.
4	La déclaration d'achèvement des travaux (DAT) ou, à défaut, le procès verbal (PV) de réception des travaux, à l'exception des opérations d'acquisition sans travaux,	DAT en premier lieu sinon, le PV sans levée de réserve.
5	Une attestation notariée justifiant l'acquisition du droit d'utiliser le terrain d'implantation de l'opération, le bail emphytéotique, l'acte de vente ou le titre de propriété s'il n'a pas déjà été fourni,	Il s'agit d'un contrôle de complétude si non fourni précédemment (au moment du 1 <sup>er</sup> acompte par exemple)
6	Les justificatifs définitifs relatifs aux majorations intervenant dans le calcul des subventions et des loyers (hors marges liées à la localisation), s'ils n'ont pas déjà été fournis,	Demander les certifications ou les rapports techniques en lien avec une marge mobilisée. En cas de VEFA, se tourner directement vers le certificateur si difficile à obtenir auprès du promoteur. Se référer au document relatif au barème des marges locales qui détaille le type de justificatifs à fournir selon la marge.
7	Un tableau des surfaces habitables et annexes définitives, par logement, certifié par le maître d'oeuvre ou un géomètre, s'il n'a pas déjà été fourni,	Tableau des surfaces et des loyers mis à jour. Le fournir en format EXCEL et PDF.
8	Le cas échéant, projet d'avenant à la convention APL en cas de modification des surfaces ou des marges techniques,	Si la marge de tolérance n'est pas respectée, alors avenant à la convention APL à partir du tableau des surfaces et des loyers
9	Tableau d'amortissement des prêts de la caisse des dépôts et consignation ou du prêt PLS ou attestation sur l'honneur sur la mobilisation du prêt, la date de début et la durée du prêt.	contrat de prêt signé avec tableau d'amortissement prévisionnel pour prouver que le montant du prêt est supérieur à 50 % du prix de revient en PLS.
10	Pour les opérations bénéficiant d'une subvention prévue à l'article R.331-25-1 du CCH, convention spécifique prévue au même article	voir si uniquement pour surcharge foncière, justificatifs pouvant être : - délibération des collectivités, notification de subvention, convention.
LISTE DES PIECES POUR OBTENIR LE VERSEMENT DU SOLDE DE LA SUBVENTION		
1	Lettre de demande de clôture et de solde	lettre de saisine doit faire figurer : le numéro de décision, les acomptes déjà versés par décision et le montant de solde demandé. Si les services de l'état recalculent un montant de solde différent, ils peuvent l'entériner sans revenir vers le bailleur.
2	État récapitulatif définitif daté et détaillé des dépenses par fournisseurs et décomposé selon les 4 postes indiqués en 1 et 2.	Pour la signature, toute personne habilitée à le faire au sein de l'organisme. (pas nécessairement le directeur financier)
3	RIB	RIB en vigueur à remettre à chaque fois que nécessaire